

RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015 n°VI/2015

Présents : M. Jean-Marie **BEUTEL**, Maire

Adjoints :

M. Christian **WENDLING**
Mme Fabienne **BAAS**
M. Gilles **KAPP**
M. Bruno **BOULALA**

M. Sylvain **BROUSSE**
Mme Anne **MAMMOSSER**
Mme Pierrette **SCHMITT**
M. Noël **NICKAES**

Conseiller Municipaux :

Mme Brigitte **LENTZ**
M. Denis **RITZENTHALER**
Mme Farida **GHETTAS**
M. Jean-Marie **VELTZ**
Mme Véronique **KOLB**
Mme Emmanuelle **HUMBERT**
M. Pascal **VAUVILLIER**
Mme Angélique **WINLING**
M. Hervé **GANDRIEU**
Mme Céline **CHRISTOPHE**
M. Michel **KARM**

Mme Svetlana **BRAULT**
M. Richard **LINCK**
Mme Patricia **FROITIER**
M. Jérôme **BUCHERT**
M. Dimitri **LEGIN**
Mme Nancy **DULCK**
M. Patrice **GUILLEMOT**
Mme Pascale **LAMBERT-THORWARTH**
Mme Catherine **GEIGER**
M. Damien **OSWALD**

Absentes excusées :

Mme Azam **TAHERI**, absente excusée, donne procuration à **Mme Fabienne BAAS**
Mme Christelle **ABBRUCIATI**, absente excusée, donne procuration à **M. Gilles KAPP**
Mme Anne **EBERHARDT**, absente excusée, donne procuration à **Mme Nancy DULCK**

ORDRE DU JOUR

1°) - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2015

ADMINISTRATION GENERALE

2°) - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

FINANCES

3°) - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

4°) - DECISION MODIFICATIVE N° 2

5°) - SUBVENTIONS : DISPOSITIF « COUP DE POUCE »

6°) - MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE L'EUROMETROPOLE

7°) - INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

8°) - AUTORISATION PERMANENTE POUR LES ACTES DE POURSUITE

9°) - ADMISSION EN NON VALEUR

AFFAIRES DE PERSONNEL

10°) - ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

11°) - TRANSFORMATION D'EMPLOI : PUERICULTRICE HORS CLASSE

12°) - TRANSFORMATION D'EMPLOI : ANIMATEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

URBANISME

13°) - SUBVENTIONS DU PATRIMOINE : ATTRIBUTION

14°) - SUBVENTIONS DU PATRIMOINE : MODIFICATION DES CRITERES POUR 2016

AFFAIRES FONCIERES

15°) - CESSION A LA SAS DES RIVES DU BOHRIE - INDIVISION

INTERCOMMUNALITE

16°) - AVIS SUR LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Maire, Jean-Marie Beutel, salue les membres du Conseil Municipal et les remercie de leur présence.

1°) – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 novembre 2015.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 novembre 2015 a été transmis aux conseillers par mail du 23 novembre 2015.

Aucune observation écrite n'a été formulée à ce jour.

Ledit procès-verbal est approuvé par **27 voix, 6 abstentions.**

ADMINISTRATION GENERALE

2°) – Remplacement d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres

Par délibération du 22 avril 2014 le Conseil municipal a désigné les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres. (C.A.O.)

Pour mémoire, cette commission est appelée à valider les différents marchés publics. Elle est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Lors de sa précédente séance, le 16 novembre 2015, le Conseil municipal a pris acte de la démission de M. Laurent Allari qui figurait au rang des membres titulaires de cette C.A.O.

Il appartient, en l'espèce, au Conseil municipal de pourvoir le siège laissé vacant de membre titulaire de la C.A.O. Il est proposé, et après consultation, de désigner Mme Pascale Lambert-Thorwarth pour ce remplacement.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é s i g n e à l'unanimité

Mme Pascale Lambert-Thorwarth, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres.

FINANCES

3°) - Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Le Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe dans son article L 2312-1, de la tenue d'un débat annuel sur les orientations générales de l'exercice budgétaire préalablement au vote ultérieur du Budget Primitif.

L'information apportée lors de ce débat doit comprendre les éléments sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements projetés, sur le niveau de l'endettement et son évolution, ainsi que sur la variation des bases et des taux d'imposition.

1° CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE.

Prévisions macroéconomiques associées au Projet de loi des Finances (PLF 2016)

Zone Euro

En 2016, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur favorisant la faiblesse des prix du pétrole et de l'euro, une politique monétaire facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne et en Italie.

La croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,7 % en moyenne en 2016 après 1,5 % en 2015. La demande intérieure devrait en être le moteur principal, alimenté par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, en lien avec la hausse de l'emploi et des rémunérations au sein de la zone.

France

En 2016, l'affermissement de la croissance suppose à la fois le maintien d'une conjoncture européenne porteuse et une progression de la demande intérieure, incluant un certain redémarrage de l'investissement.

La consommation devrait être encore soutenue en 2016 par des gains de pouvoir d'achat, résultant notamment de l'effet différé de la baisse du prix du pétrole.

L'investissement en logement des ménages devrait soutenir la croissance en 2016. La baisse a été très forte au cours des trois dernières années (-15 % entre 2012 et 2015), et le simple arrêt de cette baisse contribuerait à la croissance de 2016 pour 0,2 à 0,3 point.

Les déterminants de l'investissement des entreprises sont mieux orientés depuis quelques trimestres : les marges de ces dernières se redressent, les conditions de financement s'améliorent et la demande finale augmente. Les crédits aux entreprises progressent sensiblement.

Au regard des dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2014 a été de 3,9 % du PIB contre 4,4 % initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LFPF), grâce à une croissance contenue des dépenses, associée à une augmentation des prélèvements obligatoires (44,9 % contre 44,7 % en 2013), contrairement à l'annonce initiale de baisse de ces derniers.

En 2015, le déficit resterait sensiblement inchangé à 3,8 % du PIB tandis qu'un effort plus important est prévu en 2016 -3,3 % du PIB et en 2017, afin de ramener le déficit sous le seuil de 3%.

2° PROJET DE LOI DES FINANCES 2016.

Les principales mesures du PLF

- Objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL).

Cet objectif, institué par la loi de programmation des finances publiques 2014 – 2019, se décline par catégorie de collectivités locales à compter de 2016.

Exprimé en pourcentage, il est indicatif et permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale.

Pour les communes ce taux est de 1,2 % dont une évolution des dépenses de fonctionnement de 1,3 %.

- L'application de la nouvelle réforme concernant la DGF est reportée au 1^{er} janvier 2017.

Les dotations des communes et des EPCI sont modifiées en profondeur selon les grands principes suivants :

Pour les communes, et afin de réduire les écarts injustifiés de dotation forfaitaire par habitant au sein de chaque strate, le Gouvernement souhaite introduire des critères plus adaptés à la réalité de leurs charges.

La dotation forfaitaire des communes rénovée comporte trois composantes :

- **Une dotation de base calculée pour chaque commune** en fonction d'un montant unitaire par habitant, identique pour toutes les communes quelle que soit leur population (75,72 €) ;
- **Une dotation prenant en compte les charges de ruralité** (sur la base de la densité démographique des communes) ;
- **Enfin une dotation tenant compte des charges de centralité**, appréciée au niveau local, c'est-à-dire d'un ensemble intercommunal constitué par un EPCI et l'ensemble de ses communes membres.

- Les dotations de péréquation sont profondément rénovées :

-

Suppression de la dotation nationale de péréquation (DNP) dont les montants sont redistribués au profit de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR).

La DSU et la DSR font par ailleurs l'objet d'un meilleur ciblage.

- **Elargissement du fonds de compensation pour la TVA** aux dépenses d'entretien de bâtiments publics.

La mesure concernant le FCTVA élargit l'assiette aux dépenses d'entretien des bâtiments publics à compter du 1^{er} janvier 2016.

3° TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE.

- **Recettes de fonctionnement**

. Fiscalité.

Les taux actuels sont les suivants :

TH : 16,99%

TFB : 13,87%

TFNB : 60,80%

La dernière révision des taux d'imposition remonte à 2004.

Les bases d'imposition annuellement révisées par les services fiscaux, vont évoluer en 2016 de 1 %.

Pour rappel, le montant du produit fiscal pour 2015 est de 4 344 947 €.

Le produit fiscal sera impacté par les nouveaux résidents de l'espace du Bohrie. L'urbanisation de ce secteur va générer de nouvelles recettes fiscales en 2016 pour un montant estimatif de 100 000 €.

. DGF.

Au titre du redressement des comptes publics, le montant de la dotation forfaitaire sera minoré en 2016. Cette minoration de 1,45 Mds € est répartie entre les communes au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leur budget principal, minorées des atténuations de produits, des recettes exceptionnelles et du produit des mises à disposition de personnel.

Pour le budget 2016 il sera tenu compte du même montant de minoration qu'en 2015 soit 169 361€

Pour rappel :

DGF 2015 : 1 364 430 - DGF 2014 : 1 533 791 €.

. Autres recettes.

Les tarifs des services municipaux feront l'objet d'une révision en 2016. Il s'agit notamment de revoir la tarification relative à l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement). Nous y reviendrons dans la cadre de la présentation du Budget Primitif 2016

Dépenses de fonctionnement

. Dépenses du personnel.

Les orientations en matière de gestion du personnel sont définies autour de trois axes.

1° Analyse permanente des besoins au moyen de l'établissement et de la révision des fiches de poste des agents.

2° Réorganisation des services : mobilité interne, redéfinition des missions, apport de nouveaux outils de gestion (logiciels, développement des accès « citoyens » via le site internet de la Ville, dématérialisation des pièces administratives).

3° Formation à des compétences nouvelles, tutorat pour les contrats avenir, introduction des emplois civiques.

L'évolution de la masse salariale qui tient compte du GVT (glissement vieillesse technicité) est de l'ordre de 2,43 %.

Après une réduction conséquente des effectifs du service technique soit 6 agents (dont quatre départs à la retraite pour 0 remplacement) durant les trois dernières années, il est aujourd'hui nécessaire de renforcer cette équipe par deux agents.

Le service culturel sera également renforcé pour accompagner le développement du nouveau Point d'Eau pour sa programmation et les diverses activités communales.

. Subventions et prise en charge du besoin de financement du budget annexe Pôle enfance.

Les dispositifs de subventions actuellement en vigueur sont reconduits selon les mêmes critères en 2016, autant pour les associations, la Fédération des MJC et les personnes de droit privé.

Le besoin de financement du budget annexe Pôle enfance pour l'exercice 2016, comme le prévoit la nomenclature comptable, sera pris en charge sur le chapitre 65 du budget principal.

En 2014 ce besoin de financement était de 466 300 € il est estimé à 450 000 € pour 2015.

La subvention de fonctionnement pour le CCAS pour 2016 pourra être équivalente à 2015 soit 90 000 €.

. Autres dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère général sont révisées à la baisse à hauteur de - 2 % à - 5 % par rapport au budget primitif 2015.

Section d'Investissement

. Dettes.

L'annuité de la dette représente 1 175 000 € en 2016 dont 810 000 € de capital et 365 000 € d'intérêts. L'encours total de la dette s'élève au 1/01/2016 à 12 085 453,22 € soit 1098 € par habitant ce qui correspond à un niveau certes élevé mais respectant le cadre de la légalité.

Au niveau du budget primitif de 2016, il ne sera pas inscrit de nouvel emprunt.

Le remboursement de la ligne de trésorerie sera réalisé courant de l'exercice 2016 en fonction des disponibilités de fonds.

. Recettes d'investissement.

Le montant du FCTVA sera inférieur à 2015 étant donné que le montant des investissements éligibles à ce fonds de compensation est en baisse par rapport à 2014. Le montant attendu est de 130 000 €.

Les subventions sont estimées à 726 000 € et se rapportent essentiellement à la construction du nouveau Pôle enfance comprenant une cuisine. Ce programme qui est financé à hauteur de 50% par l'aménageur de la ZAC, est subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

. Dépenses d'investissement.

Principales opérations d'investissement pour 2016 :

- Multifonctionnel – Crédit de paiement 2016 d'un montant de 560 000 € correspondant aux autorisations de programme relatives aux travaux et à la mission d'œuvre.
- Travaux de construction de la crèche du Borie : 1 550 000 €.
- Travaux de mise en conformité des bâtiments (CSL, ALSH La Bruyère et des locaux mis à disposition des associations sportives) : 245 000 €.
- Travaux de rénovation dans les écoles et à la mairie : 210 000 €
- Equipements informatiques, mobilier et matériel pour les Services de la Ville et les écoles : 280 000 €.
- Travaux d'éclairage public et d'aménagement des espaces publics : 270 000 €.

Les orientations budgétaires pour 2016 sont marquées par une réduction sensible de l'investissement après une période de trois années, où la programmation a été volontariste et ambitieuse.

A la clef, un développement territorial à la hauteur des attentes de la population Ostwaldoise, et des investissements locaux contribuant à la relance économique dans un contexte général toujours difficile.

En résumé et en conclusion, le besoin de financement d'un budget communal s'articule autour de trois leviers :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement : il s'agit là d'un effort entrepris depuis plusieurs années déjà sans préjudice pour les services à la population. Ces derniers sont restés stables et ont même été accentués au profit de toutes les tranches d'âge.
- Le recours à l'emprunt : il procure une recette importante mais ponctuelle et obère l'autofinancement pour l'avenir.
- Le recours à la fiscalité : à l'inverse de l'endettement, les recettes générées sont plus pérennes et augmentent les marges d'autofinancement futures.

Les prévisions budgétaires pour 2016 font ressentir un besoin de financement contenu, limité à un recours à la fiscalité raisonnable qui permettra le maintien des services à la population touchant toutes les tranches d'âge.

Intervention de M. Jean-Marie Beutel, Maire

Revenant sur les 3 leviers ressortant de notre DOB, je relève pour ma part les points suivants :

1) La maîtrise de la section de fonctionnement

Cette recherche de maîtrise a été engagée il y a quelques années. Lors du démarrage du grand chantier d'extension du Point d'Eau, il y a eu corrélation – naturelle – entre l'augmentation des charges d'investissement et la réduction des charges de fonctionnement.

Désormais, l'activité culturelle reprend et impacte pleinement l'exercice budgétaire 2016.

L'ensemble des services est aujourd'hui en ordre de marche pour une palette complète de services à destination de toutes les tranches d'âge.

Dans ce contexte très contraint caractérisé par :

- la baisse des dotations de l'Etat
- le maintien de la totalité des services, sans restriction
- la non augmentation des tarifs

La ville parvient à maîtriser sa section de fonctionnement. Des économies d'échelle (fluides), de nouveaux modes de fonctionnement (recours à des contrats aidés) permettent de faire face à ces contraintes.

Nous en sommes au stade du DOB. Il est trop tôt pour disposer des chiffres réels de dépenses et de recettes. Mais il est certain que la section de fonctionnement est contenue et que son besoin de financement sera limité à des niveaux raisonnables.

2) La section d'investissement

Elle retrouve progressivement un niveau moyen comparable à celui précédent le niveau d'investissement élevé lié aux équipements dont le Point d'Eau. L'année 2016 restera malgré tout encore soutenue en matière d'investissement :

- Elle constate les derniers paiements du Point d'Eau (560 000 €)
- Le financement de la part communale de la nouvelle crèche (1 550 000 €)
- Divers travaux et matériels profitant pour l'essentiel aux équipements du CSL et aux installations scolaires et périscolaires.

3) Le recours à la dette

Le niveau d'endettement de la Ville correspond à ce qu'il est convenu de constater pour les communes qui viennent d'achever un programme d'investissement majeur ce qui fut le cas avec le Point d'Eau.

Notre niveau d'endettement est proche de 1 000 €/habitant (pour mémoire, Oberhausbergen après la construction du PréO était à 1 300 €/habitant).

Les maxima réglementaires d'endettement (en €/habitant et en % des charges de fonctionnement) ne sont évidemment pas atteints.

Il paraît au demeurant prudent de ne pas alourdir davantage le niveau de dette au risque de s'approcher de ces maxima réglementaires.

Etant précisé que la dette constitue l'impôt de demain, il me paraît préférable et ne plus y recourir à court terme et de ne pas obérer notre capacité d'autofinancement future.

4) La fiscalité

Longtemps considérée comme la variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire, ce poste doit aujourd'hui être maîtrisé, a fortiori au moment où les particuliers sont confrontés à des difficultés financières de plus en plus prégnantes.

Pour autant une analyse fine de la fiscalité d'Ostwald permet de constater des taux plutôt bien maîtrisés par rapport aux 27 autres communes de l'EMS.

Au stade du DOB, le budget n'est pas arrêté. Si bien que le recours à la fiscalité est une hypothèse possible mais en tout état de cause dans des proportions très limitées.

Intervention de M. Damien Oswald

Monsieur le Maire, Chers collègues

En raison de l'importance du débat d'orientation budgétaire, les deux groupes d'opposition ont choisi de préparer et de présenter leurs réflexions ensemble. Cela nous a semblé indispensable dans un contexte financier difficile et contraint et afin d'enrichir le débat de nos questions, réflexions, critiques, idées, mais aussi propositions communes. Notre but et objectif commun est de veiller à une bonne gestion des finances communales et de mettre en avant des points de vigilance.

Intervention de Mme Catherine Geiger

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous savons tous que le contexte économique est difficile et que la gestion des finances d'une commune peut être délicate.

Suite à la crise financière de 2009, les dotations de l'Etat aux collectivités ont été revues à la baisse et ce depuis 2011. Cette baisse de recettes dans les caisses de la ville était prévisible et ne constitue donc en rien une surprise. L'heure est désormais à la modération des dépenses de fonctionnement et à la sobriété en matière d'endettement et en matière de fiscalité.

Depuis des années, nous attendions de votre part une logique d'adaptation et d'anticipation, notamment en maîtrisant vraiment les dépenses de fonctionnement et l'endettement de notre commune.

Intervention de Mme Nancy Dulck

Les bases d'imposition vont augmenter de 1%.

A Ostwald, le taux de la taxe d'habitation est plus élevé de 7.06 % que pour des communes similaires (communes de 10 000 à 20 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)).

Cela pose un vrai problème à des centaines d'Ostwaldois de classe moyenne qui habitent notre commune depuis de longues années et qui pour de nombreuses raisons (départ à la retraite, perte d'emploi, décès etc...) se retrouvent en difficultés pour payer les taxes de la maison qu'ils ont construite ou dans laquelle ils habitent depuis longtemps. Certains de mes voisins pensent à quitter la commune car les impôts sont trop lourds pour eux aujourd'hui et pensent sérieusement à sortir de l'Eurométropole. Là où les taxes étaient encore supportables il y a quelques années, tout cela devient tout simplement impossible

Intervention de M. Damien Oswald

Nous prenons acte que le projet de loi de finances 2016 a pour objectif un taux de d'évolution de 1.2% dont une évolution de 1.3% des dépenses de fonctionnement.

Ce taux reste généreux car nous pouvons observer qu'au vu de l'inflation et des difficultés de nos institutions les taux de reconduction sont généralement moins élevés...

Pour exemple, le conseil départemental a fixé le taux de reconduction des budgets des EHPAD notamment à 0.8% pour le Bas-Rhin et à + 0.0 % pour le Haut-Rhin.

Nos collectivités locales sont donc encore épargnées par les efforts demandés dans d'autres secteurs, notamment celui de la santé de nos concitoyens.

L'objectif global d'évolution de la dépense locale ne devrait pas être la norme mais un plafond de verre à ne pas atteindre.

Intervention de Mme Catherine Geiger

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous aimerions avoir des précisions sur la revue de la tarification relative à l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) que vous annoncez en page 5.

Lors de la dernière séance de notre conseil municipal du 16 novembre 2015, ma collègue se demandait si l'accès gratuit aux activités périscolaires mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires n'allait pas avoir pour conséquence une augmentation des tarifs des autres services dédiés aux enfants de la commune comme la cantine ou bien la garderie.

Vous aviez répondu ce soir-là que vous vous engagiez à ne pas répercuter la gratuité du périscolaire sur les autres tarifs des services à l'enfance.

Qu'en est-il ce soir ? Avez-vous changé d'avis ?

Réponse :

Les réponses à ces multiples interventions sont apportées par MM. Jean-Marie Beutel, Maire et Christian Wendling, 1^{er} adjoint en charge des finances. Concernant les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement, aucune décision n'est prise. Une réflexion est engagée par la Commission ad hoc sur l'opportunité de tenir compte de la composition des familles. En tout état de cause, il est exclu qu'il y ait une répercussion financière sur les nouvelles activités périscolaires.

En matière de taux d'imposition, Ostwald est particulièrement bien placé si on considère le panel constitué des 28 communes de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) :

- 4^{ème} commune la moins chère pour la taxe foncière,
- 8^{ème} commune la moins chère pour la taxe d'habitation.

Concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'évolution de cette section s'explique par la mise en œuvre de la nouvelle programmation culturelle suite à l'achèvement des travaux du Point d'Eau.

Les conseillers engagent alors un large débat sur la nature et le volume des dépenses de fonctionnement.

Il en ressort :

- qu'il convient à l'évidence de comparer les exercices comptables à périmètre constant,
- que les charges de fonctionnement correspondent bien à des services rendus aux habitants de la Commune.

Sur ce dernier point, le Maire rappelle les volumes budgétaires par politiques publiques : 300.000 € pour la jeunesse, 450.000 € pour la petite enfance, 800.000 € pour les écoles pour ne prendre que ces 3 exemples.

Intervention de Mme Pascale Lambert-Thorwarth

Les emprunts ont explosé à Ostwald, ce sont des impôts futurs. En 2011, la dette représentait 4,34 M d'euros, au 01/01/2016, la dette sera de 12,08 M d'euros, soit une augmentation de 278% en seulement 5 ans. Je n'ai même pas envie de faire de commentaire tant les chiffres parlent pour eux-mêmes. Vous marquez dans votre document que la dette est à un niveau élevé mais respectant le cadre de la légalité. Ce cadre ne vous dédouane pas de votre responsabilité de gestionnaire. Que veut dire « dans le cadre de la légalité » ?

Intervention de Mme Catherine Geiger

Le creusement de la dette nous inquiétait fortement. L'absence de maîtrise des dépenses de fonctionnement aussi. C'est ce que votre opposition vous expliquait mais en vain depuis 2008.

Au moins 2 indicateurs classiques mesurant la santé financière de notre commune sont réellement préoccupants.

- Le ratio « dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement » dépasse allègrement les 100% pour la 2^{ème} année consécutive et est largement supérieur à la valeur moyenne observée pour les autres communes de taille comparable en France.
- L'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, (c'est le ratio qui mesure la capacité de désendettement des communes) qui s'élève à 1,48 à Ostwald (12 085 453 € de dette pour 8 152 566 € de recettes réelles de fonctionnement) annoncées dans la dernière Décision Modificative 2015). L'encours de la dette à Ostwald flirte avec ce que la Chambre Régionale des Comptes appelle le seuil d'alerte.
- Dans la délibération que nous avons sous les yeux ce soir, vous ne proposez aucun scénario pour alimenter ce débat d'orientation budgétaire. Vous listez simplement les 3 leviers qu'il est possible d'actionner, à savoir :

1 – la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Toujours annoncée y compris ce soir, mais jamais réalisée. Avec les éléments dont nous disposons aujourd'hui, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de plus de 10 % par rapport à l'année dernière. (7,2 M pour les dépenses réelles de fonctionnement au Budget Primitif 2014 et 8,15 M annoncées dans la dernière DM 2015).

Cette progression, sur une seule année d'exercice, illustre parfaitement le décalage entre les discours rassurants que vous nous tenez en disant que vous maîtrisez les dépenses de fonctionnement et la réalité de votre gestion qui montre tout le contraire.

2 – le recours à l'emprunt ; nous ne reviendrons pas sur les emprunts colossaux que vous avez déclenchés au cours de votre précédente mandature car le montant de l'encours de la dette parle de lui-même.

3 – le recours à la fiscalité. Chaque année vous aviez fait la promesse de ne pas augmenter les impôts. Ce soir, on découvre dans le texte du débat d'orientation budgétaire que vous avez l'intention d'actionner – je cite – « un recours à la fiscalité raisonnable ».

Nous vous disions dans nos précédentes interventions budgétaires que vous étiez en train de jouer avec le feu Monsieur le Maire. Vous êtes à présent en train de vous brûler.

Vous aviez tort et nous avions raison.

Cela fait plusieurs débats budgétaires que nous redoutions que cette fuite en avant vous conduise à augmenter la pression fiscale qui repose sur les Ostwaldois ainsi que sur les entreprises.

Au-delà de toute polémique politicienne, Monsieur le Maire, chers collègues, nous voudrions que chacun prenne bien conscience ce soir que nous sommes au pied du mur et que l'enjeu est de taille. Il s'agit à présent de construire un avenir financier supportable pour les Ostwaldois et les Ostwaldois.

Réponse de MM. Jean-Marie Beutel et Christian Wendling, 1^{er} adjoint

Le cadre de la légalité relatif à l'endettement de la Commune est prescrit par des ratios tenant compte du volume de l'endettement bien sûr mais ramenant ce volume à d'autres indicateurs financiers (dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement) mais aussi d'autres indicateurs (nombre d'habitants).

Par application de ces ratios, Ostwald est évidemment en-deçà des maxima réglementaires.

Pour rappel certaines communes de l'Eurométropole de Strasbourg ont atteint un endettement de l'ordre de 1.300€ par habitant.

Intervention de M. Damien Oswald

Pourriez-vous s'il vous plaît nous commenter les lignes suivantes dans le tableau section de fonctionnement.

- Ligne 60613 : une nouvelle ligne comptable « chauffage urbain » apparaît d'une valeur de 65.000 €, cette ligne regroupe quels bâtiments ?
- Ligne 60636 : 15.400 € de vêtements de travail ont été achetés en 2014, 11.000 € en 2015. Cela représente un budget très important, comment expliquez-vous cela ?
- Ligne 611 : La ligne contrat de prestations de services est passée de 120.900 € en 2014 à 228.400 € en 2015, soit 89 % d'augmentation, pour quelles raisons ?
- Ligne 6236 : La ligne bien pratique des divers passe de 76.000 € e, 2014 à 241.000 € en 2015, soit 217 % d'augmentation, pour quelles raisons ?
- Ligne 6257 : celle des petits fours passe de 61.950 € en 2014 à 92.900 € en 2015, pour quelles raisons ?

- Ligne 64111, la ligne très importante de la rémunération principale des titulaires qui engage la commune avec des fonctionnaires sur de nombreuses années passe de 1.67M d'euros à 1.96 M. d'euros, soit 17,30 %, pour quelles raisons ?
- La ligne 6574 : subvention aux associations passent de 228.607 € en 2014 à 425.650€, pour quelles raisons ?

Si l'on regarde à présent les grandes masses du budget, on peut observer les choses suivantes :

- Les charges à caractère général : + 11,06 %
- Les charges de personnel : + 1,45 %
- Etc...
- Total des dépenses réelles : + 9,92 %, où sont les économies ?

Réponse :

Le Maire arrête M. Damien Oswald dans son inventaire des lignes budgétaires. Il rappelle que les interrogations concernant les lignes budgétaires relèvent du Budget Primitif et non du D.O.B.

Intervention de M. Damien Oswald

Tout d'abord, j'ai un commentaire à faire sur la forme du document. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un budget contient pour une lecture visible différentes colonnes pour aider les administrateurs et dans notre cas, les conseillers à pouvoir lire le document.

Il serait donc opportun comme dans de nombreuses administrations, entreprises ou association que ce document M14 contiennent également une colonne Réel N-2, et exécutoire N-1 ou si cela n'est pas possible techniquement, qu'un document complémentaire y soit associé.

Nous avons 5 jours pour lire le document, si en plus nous devons chercher dans les antécédents pour comparer ce qui est comparable cela devient difficile, voire impossible. Mais c'est peut-être l'idée. Un point positif qui va dans le bon sens, nous étions au courant de la date du conseil, c'est déjà ça.

Outre les chiffres du budget, ce débat doit nous permettre de comprendre la stratégie de la municipalité sur plusieurs années avec une véritable réflexion en termes stratégique et d'innovation. Hors nous n'avons que des chiffres et aucune vision stratégique.

Bien entendu ce projet de budget n'est pas du tout satisfaisant...car si encore la commune s'était endettée pour réaliser des investissements d'avenir, mais aujourd'hui il n'en est rien.

Ce que nous voulons, c'est prendre un peu de recul, et débattre de l'évolution à moyen terme du budget, de sa structure, et de la stratégie à adopter dans le contexte économique actuel, marqué par une forte baisse des dotations de l'Etat.

Notre Proposition : Créer un comité budgétaire avec l'opposition

On notera cependant un effort en termes de subvention pour des travaux de rénovation énergétique mais nous pourrions aller plus loin. Le projet de budget 2016 n'intègre pas d'ambition forte au niveau de la transition énergétique et du développement durable. Un « oubli » qui ne tient pas compte du coût à terme de l'impact des dérèglements climatiques, ni du potentiel économique des emplois liés à ce secteur. Après le lancement de la COP21, et malgré certains investissements de rénovation de divers bâtiments nous pensons que la stratégie de la commune n'est pas claire.

Notre proposition : transformer la gestion énergétique municipale. Engager une politique volontariste de réduction des consommations. Une politique qui peut réduire jusqu'à 50% lorsqu'il y a pas eu d'action auparavant. Un plan à long terme visant à réhabiliter la totalité des propriétés de la commune avant 2050, soit un rythme de 3% par an, cela est raisonnable.

- Désigner un élu responsable
- Construire un système d'information interne avec un tableau de bord des consommations et des économies réalisées et réaffectées à l'action.
- Etablir un plan d'action pluriannuel afin de programmer des investissements et intégrer un volet « économies d'énergie » ou « énergies renouvelables » dans toute programmation de travaux

Nous devons avoir des orientations à court, moyen et long terme. La municipalité devrait pouvoir donner à ses administrés et ses conseillers un rapport stratégique pas uniquement pour l'an prochain mais sur plusieurs années. Cela permettrait à la majorité de se réunir pour discuter (voir en y invitant l'opposition) des grands défis budgétaires de demain comme les prévisions de recettes et de dépenses, la programmation des investissements et de leurs financements, leurs poids dans les comptes de la collectivité... Données qui permettraient à chacun de mieux appréhender le devenir de notre ville pour entrer dans une véritable perspective de prévision.

Notre proposition : Création d'une commission de gestion quinquennale associant également des habitants de la ville pour dessiner les projets de demain.

Pour avoir également la charge de gestion de budget important dans mon cadre professionnel, je sais la difficulté de gérer et de faire des choix qui peuvent être difficile à prendre. Cependant, il faut avoir le courage de réaliser des changements organisationnels, j'espère que vous en prenez toute la mesure.

Voici encore quelques propositions de votre opposition :

- Co-conception : en créant une Start-up municipal et d'une pépinière d'entreprises en développant une culture entrepreneuriale avec des concours de création d'entreprises
- En lançant de nouvelles formes de participation citoyenne (sondage, forum officiel)
- En réalisant des partenariats d'innovation en créant une banque d'innovation, en lançant un projet public-privé d'étude de production hydro-électrique sur l'Ill, en lançant un vaste chantier avec retour sur investissement sur 10 ans dans le photovoltaïque sur les bâtis de la commune
- En redonnant de l'envergure à la SEM d'Ostwald pour recréer du foncier et des actifs
- En créant un thinktank innovation à Ostwald
- En créant un crowdsourcing local
- En diminuant le nombre d'adjoints pour donner un message fort aux habitants, en leur montrant que les efforts sont partagés.
- Nous devons profiter de cette période, compliquée pour nos finances, pour réinterroger tous les équilibres financiers dans lesquels notre ville est partie prenante. Nous avons besoin pour cela d'un audit financier qui mettra en lumière les gisements d'économies, les risques ainsi que les marges de manœuvre que nous pourrions dégager, ce qui permettra de plus à notre assemblée de voter en connaissance de cause le prochain budget.

Nous vous remercions.

Réponse :

Sur la maîtrise de dépenses, la Ville travaille actuellement à l'élaboration de son plan pluriannuel de rénovation des bâtiments. Cette vision prospective est impérative et relève pleinement des enjeux d'un D.O.B.

Concernant l'activité économique (startup, pépinière d'entreprise) la compétence est métropolitaine mais la Ville est évidemment vigilante à la sauvegarde des intérêts économiques locaux.

Sur les scénarii budgétaires, le Maire se veut réaliste et pragmatique. Il proposera au conseil municipal un seul scénario de Budget Primitif qui consistera :

- à enrichir les services proposés à la population,
- à rénover progressivement les équipements communaux,
- à concevoir un budget réaliste sans recours à l'emprunt.

Le seul objectif de ce budget à venir sera de servir entièrement aux habitants d'Ostwald.

Le Conseil municipal **prend acte** du Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

4°) – Décision modificative n° 2 – Budget Principal

Des modifications budgétaires mineures en section d'investissement sont à apporter au Budget 2015.

Le montant des ajustements de crédits s'élève en dépenses et en recettes à 5 000 €.

Le document qui vous a été transmis, détaille les écritures que je vous prie de valider.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré
adopte par 27 voix pour, 6 abstentions

la décision modificative n°2 du budget principal telle qu'elle figure en annexe.

5°) – Subventions : Dispositif « Coup de Pouce »

Malgré la fin du Contrat Territorial Jeunesse en décembre 2013, la ville d'Ostwald a décidé de poursuivre son soutien financier aux neuf associations Ostwaldaises qui proposent 5 places à tarif préférentiel pour les jeunes Ostwaldois jusqu'à 25 ans issus de familles modestes.

La prise en charge financière (frais d'adhésion, de licence et d'équipement) est répartie comme suit :

- L'association prend à sa charge ¼ des frais d'adhésion, licence et frais d'équipement ;

- La ville d'Ostwald prend en charge 50% du montant ;
- Le quart restant est financé par le jeune ou sa famille.

Pour l'année 2015/2016, l'opération concerne 38 membres répartis dans 9 associations pour un montant de 4.069 € à la charge de la ville.

Contrat Territorial Jeunesse - "Coup de pouce financier 2015-2016"

Association	Coût global d'adhésion au club	Nombre de places pourvues	Base de financement retenu par jeune	Total de la subvention (part de la ville d'Ostwald) à verser aux associations
Amicale Cycliste	236 €	0	118 €	0 €
Badminton Club d'Ostwald	120 €	5	60 €	300 €
Basket-Ball	115 €	5	57 €	285 €
Boxe Française	170 €	5	85 €	425 €
Club de Natation d'Ostwald	188 €	7	94 €	658 €
Société de Tir	467 €	5	233 €	1 165 €
Taekwondo	185 €	5	92 €	460 €
Tennis Club du Parc	316 €	4	158 €	632 €
Volley-ball	144 €	2	72 €	144 €
		38	TOTAL subventions collectivités	4.069 €

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

le principe du dispositif « Coup de Pouce » ainsi que les montants de subventions proposés.

6°) – Modification des attributions de compensation de l’Eurométropole

En application de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles (MAPTAM), l’Eurométropole est, depuis le 1^{er} janvier 2015, compétente, en lieu et place des communes membres, en matière de distribution d’énergie.

Les concessions conclues avec Electricité de Strasbourg et Réseau Gaz de Strasbourg sont donc transférées de plein droit à l’Eurométropole de Strasbourg.

Conformément aux dispositions de l’article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, la Commission locale d’évaluation des charges transférées, (CLECT) réunie le 4 novembre 2015, a proposé la modification en conséquence de l’attribution de compensation versée par l’Eurométropole à la Commune d’Ostwald, afin d’assurer la neutralité financière de ce transfert.

Il appartient au Conseil municipal d’approuver ce rapport d’évaluation ainsi que la modification de l’attribution de compensation. Ce rapport figure en annexe.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e par 31 voix pour, 2 abstentions

le rapport de la Commission locale d’évaluation des charges transférées et valide la proposition de modification du montant de l’attribution de compensation attribuée par l’Eurométropole à la commune d’Ostwald, à compter de 2016.

7°) – Indemnité de conseil du Trésorier

Dans un souci de simplification et d’efficacité, il est proposé d’adopter une délibération générale, valable pour toute la durée du mandat, et qui permet de verser annuellement à M. Robert STAHL Trésorier Municipal, l’indemnité de conseil calculée au taux plein selon le barème réglementaire en vigueur.

En cas de changement du Trésorier Municipal susvisé, l’assemblée sera appelée à délibérer à nouveau de façon nominative pour son successeur.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l’unanimité

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d’assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l’article 1 de l’arrêté du 16 décembre 1983,
- d’accorder l’indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- de verser cette indemnité due au Trésorier Municipal nommé ci-dessus sur la durée du mandat et calculée selon les bases définies à l’article 4 de l’arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.

8°) – Autorisation permanente pour les actes de poursuite

Il est rappelé que le comptable public ne peut engager des mesures d'exécution forcée à l'encontre d'un débiteur d'une collectivité qu'avec l'autorisation préalable de l'ordonnateur qui a émis le titre de recette.

Le décret n°2009-125 du 3 février 2009 permet d'octroyer au comptable une autorisation permanente à tous les actes de poursuite, saisies mobilières, saisies de rémunération, opposition à tiers détenteur sur compte bancaire ou employeur.

Ce dispositif, validé par délibération du 2 juin 2009, est à reconduire sur demande du comptable public.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'unanimité

d'autoriser tous les actes de poursuites postérieurs au commandement de payer et précise que cette autorisation est permanente et concerne toutes les créances exécutoires.

9°) – Admission en non valeur

Le Comptable Public nous fait part du non recouvrement de titres de produits communaux pour un montant global de 1.829,42 € relatifs aux exercices 2006 à 2013.

Il s'agit essentiellement de produits non recouverts au titre de la restauration scolaire, des services du CLSH, occupation salle au CSL, jardin familial. Toutes les voies de recours mises en œuvre par le comptable ont été épuisées.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

c o n s t a t e à l'unanimité

l'impossibilité de recouvrer ces créances et autorise le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes à ces admissions en non valeur.

AFFAIRES DE PERSONNEL

10°) – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016/2019

L'assemblée municipale a validé dans sa séance du 30 novembre 2009, l'adhésion de la Ville d'Ostwald au contrat d'Assurance Groupe - Risques statutaires auprès de Groupama Alsace à travers une démarche de mutualisation des moyens et risques, entrepris par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin dans le cadre de ses missions fixées par la loi du 26 janvier 1984.

Ce contrat d'assurance groupe arrivant à terme le 31 décembre 2015, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé aux communes et établissements publics adhérents à ce principe de mutualisation, un nouveau contrat d'une durée de quatre ans soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Suite à la procédure de marché négocié effectuée à ce titre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin a retenu la Compagnie d'assurances AXA et le courtier YVELIN, selon les conditions suivantes :

Pour les agents immatriculés à la CNRACL :

Garantie : Décès : 0,15 %

Garantie : Longue maladie/Maladie de longue durée : sans franchise : 1,51 %
avec franchise de 15 jours : 1,46 %
avec franchise de 30 jours : 1,42 %
avec franchise de 90 jours : 1,33 %

Garantie : Accident et maladie imputable au service : sans franchise : 0,56 %
avec franchise de 15 jours : 0,39 %
avec franchise de 30 jours : 0,32 %

Garantie : Maternité/Adoption/Paternité : 1,30 %

La Ville d'Ostwald a antérieurement souscrit à ces garanties sans franchise, pour un taux global de cotisation de **3,63 %** calculé sur la base brute des salaires.

Sur la base des nouveaux taux indiqués ci-dessus et applicables à compter du 1^{er} janvier 2016, le taux global de cotisation pour les mêmes garanties serait de **3,52 %** (décès : 0,15%, longue maladie et maladie de longue durée sans franchise : 1,51 %, accident et maladie imputable au service sans franchise : 0,56 %, maternité/adoption/paternité 1,30 %).

Le Conseil Municipal est appelé à adhérer au dispositif préconisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin, pour la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires 2016 – 2019 et de retenir la proposition d'assurance au taux de 3,52 % pour les risques : décès, longue maladie et maladie de longue durée - accident et maladie imputable au service sans franchise, maternité – adoption – paternité, et autorise le Maire à signer le contrat d'assurance groupe avec la Compagnie d'assurances AXA et le courtier YVELIN.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'unanimité

- d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire aux conditions énumérées ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à souscrire lesdites assurances.

11°) – Transformation d'emploi : Puéricultrice hors classe

L'agent en charge de la direction du Pôle Enfance remplit les conditions d'avancement au grade de puéricultrice hors classe.

Compte tenu de son évaluation professionnelle il est proposé de donner suite à cet avancement.

La CAP de catégorie A, placée auprès du Centre de Gestion, a donné un avis favorable à cette promotion. L'impact budgétaire annuel s'élève à 2.400 € charges comprises.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'unanimité

de modifier le tableau des effectifs en transformant l'emploi de puéricultrice de classe supérieure en un emploi de puéricultrice hors classe.

12°) – Transformation d'emploi : Animateur Principal 2^{ème} classe

Un agent affecté au service périscolaire a passé avec succès le concours d'animateur principal de 2^{ème} classe, emploi de catégorie B.

Cet agent a assuré, durant les derniers mois, des fonctions de coordination et est intervenu sur plusieurs dossiers concernant le service périscolaire dans son ensemble.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

la transformation d'un emploi d'adjoint d'animation en un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe.

URBANISME

13°) – Subventions du patrimoine : Attribution

L'assemblée municipale est appelée à valider l'attribution des subventions à accorder aux bénéficiaires dont les dossiers d'instruction sont conformes aux prescriptions validées par le Conseil municipal dans ses séances des 28 avril 2008 et 30 juin 2008.

Dix dossiers complets ont été déposés. Après instruction par les services, les subventions varient de 213,90 € à 2.021,01 € pour un total de 6.925,64 €.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'unanimité

- d'autoriser le paiement de ces dix subventions,
- et charge le Maire de la mise en paiement de ces subventions.

14°) – Subventions du patrimoine : Modifications des critères

La Ville a été amenée à réfléchir à une simplification du dispositif d'aides financières à la rénovation et à l'entretien du patrimoine architectural urbain d'Ostwald datant du 28 avril 2008. Il convient aujourd'hui d'accentuer la performance énergétique.

1 – Façades

Il est proposé de subventionner, une fois tous les 20 ans, le ravalement complet des façades de bâtiments de plus de 20 ans destinés uniquement à l'habitation (date d'achèvement de la construction). Les travaux doivent être réalisés par un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE) qui est le label exigé pour les crédits d'impôt, en cas d'isolation thermique.

Le nouveau dispositif pouvant être le suivant :

Taux de la subvention :

- Forfait pour ravalement complet des façades jusqu'à 2 logements :
400 € augmentés de 200 € en cas d'isolation thermique des façades

- Forfait pour ravalement complet des façades au-delà de 2 logements :
200 €/logement augmentés de 100 €/logement en cas d'isolation thermique des façades
Cette subvention est plafonnée à 4 000 €

2 - Couvertures

Par ailleurs, il est proposé de subventionner, une fois tous les 20 ans, la réfection complète de la toiture avec isolation, de bâtiments de plus de 20 ans destinés uniquement à l'habitation (date d'achèvement de la construction). Les travaux doivent être réalisés par un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE).

Taux de la subvention :

- Forfait pour changement de la couverture avec isolation de la toiture :
500 € jusqu'à 2 logements

- Forfait pour changement de la couverture avec isolation de la toiture :
200 € /logement au-delà de 2 logements
Cette subvention est plafonnée à 4 000 €

Ces nouvelles règles seront plus lisibles pour les particuliers et leur application simplifiera l'instruction des dossiers.

Intervention de Mme Catherine Geiger

Monsieur le Maire,

En avril 2008, j'étais intervenue pour vous demander d'inscrire dans les critères d'attribution de ces subventions une dimension développement durable. Je vous demandais la chose suivante : plutôt que de s'attacher uniquement aux apparences qui consistait à payer des peintures de façades, je vous demandais de donner un coup de pouce au pouvoir d'achat des Ostwaldois en finançant les travaux de façade d'isolation en visant ainsi à réduire les factures de chauffage.

A l'époque, vous aviez refusé de donner suite à ma demande.

Aujourd'hui, je me réjouis car, même si les montants proposés sont minimes, ils pourront s'additionner aux aides proposées par les autres collectivités territoriales et vont peut-être inciter nos concitoyens à effectuer des travaux d'isolation pour payer moins de chauffage.

Réponse de Mme Fabienne BAAS, adjointe au Maire

La dimension environnementale était déjà largement prise en compte dans le cadre des travaux de rénovation. Près de 90 % des chantiers de ravalement de façades étaient précédés de travaux d'isolation.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

le dispositif d'aide financière à la rénovation et à l'entretien du patrimoine privé bâti tel qu'il est édicté ci-dessus.

Le présent dispositif entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

AFFAIRES FONCIERES

15°) – Cession à la SAS des RIVES du BOHRIE - Indivision

Le juge du Livre Foncier procède actuellement aux transcriptions des ordonnances d'expropriation des terrains situés dans l'emprise des Rives du Bohrie.

L'une des parcelles située Section 21 n° 423 de 18,14 ares se trouve en indivision entre Mme Schandel née Kauffmann et la Ville d'Ostwald.

En conséquence, la Ville est saisie aujourd'hui en vue d'approuver la cession de cette parcelle par voie d'expropriation. En clair, il est demandé à la Ville d'adhérer à la démarche conjointe d'expropriation et de ne pas s'y opposer. La Ville sera créditée de la moitié de la valeur de la parcelle, soit 5.340,25 €.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e par 31 voix pour, 2 abstentions

- d'adhérer à la démarche conjointe d'expropriation,
- et d'autoriser le Maire à souscrire au traité d'adhésion à expropriation.

16°) – Avis sur les Services publics de l'eau et de l'assainissement et des déchets.

L'assemblée municipale est appelée à prendre connaissance des rapports annuels établis par l'Eurométropole de Strasbourg en charge des compétences suivantes :

- Rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ;
- Rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ces documents peuvent être consultés à la Mairie (Direction Générale) ou sur Internet <http://www.strasbourg.eu>, rubrique environnement.

Le Conseil municipal **prend acte** des rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics d'élimination des déchets, d'eau et d'assainissement.

Plus aucune question n'étant soulevée, le Maire remercie les conseillers pour leur présence et lève la séance à 20 h.